



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 02 Février 2018 Salle La Rance à 20H

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Mours, préside la séance

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT -TESTA - - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Hervé BRAYAT - Didier FEL - Jacques GENTIL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBÉ - Nadine TEULLET - Bernard RIVES - Claude Régine BONNARD - Florian MORELLE (à partir de 20H 10) - Yves SEYRIES.

Etaient absents et avaient donné procuration : Gina BARSALI (procuration donnée à Chantal LAGARRIGUE) – Jean-François CABEZON (procuration donnée à Raymond DESSALES) - Evelyne LACAZE (procuration donnée à Monique DELORT)

Monsieur Le Maire demande d'ajouter 2 points l'ordre du jour

- 15) Délibération du conseil municipal contre la fermeture de la maternité de Decazeville
- 16) Création de postes d'agents saisonniers pour la saison estivale 2018

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents**

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3) TABLEAU DES EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2017

Comme le prévoit la réglementation le tableau des emplois permanents au **31 décembre 2017** a été présenté au Conseil Municipal pour validation

→ **ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

4) TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} JANVIER 2018

De même le tableau des emplois permanents au **1^{er} janvier 2018** a été présenté au Conseil Municipal pour validation

→ **ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

5) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La restauration scolaire municipale était, jusqu'à présent, gérée par l'Association des Parents d'Elèves. L'APE ne souhaitant plus assurer cette gestion, c'est la commune qui s'en chargera désormais. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour assurer les fonctions de cuisinier qui modifie le tableau des emplois

→ **ADOPTE à l'unanimité**

(Les tableaux des emplois arrêtés aux différentes dates sont joints en annexe)

6) COFFRET PRISES TOUR DE VILLE ET MAIRIE

La commune accepte le devis (6 702.97€ HT) du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour l'installation des coffrets prises, supplémentaires, sur le tour de ville et la prise en charge 65% du montant HT des travaux (soit 4 356.93€), ainsi que la TVA.

Ces coffrets serviront pour la nouvelle installation du marché du jeudi mais aussi pour diverses manifestations

→ **ADOPTE à l'unanimité**

7) CONVENTION D'AUTORISATION D'ACCES ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AUVERGNE TRES HAUT DEBIT

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la S.A. « Auvergne Très Haut Débit », sollicite de la commune, l'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public terrestre non routier en vue de l'implantation et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

→ **ADOPTE à la majorité (1 abstention)**

8) ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

Suite à la fusion des communautés de communes Cère et Rance en Châtaigneraie, du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs au 1^{er} janvier 2017, La commune de Maurs doit, comme toutes les communes membres, accepter les statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Ces statuts portent notamment sur les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles de cette collectivité.

→ **ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

9) ALIENATION SUITE A DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC IMPASSE PRES RUE FIGEAGAISE

L'enquête publique pour procéder au déclassement en vue d'aliénation de l'impasse section AC d'une superficie de 0a45ca située rue Figeagaise ayant reçu une réponse favorable il est décidé de la vente de ce terrain à Monsieur Jérôme Bouygues au prix fixé par les domaines à 5€ par m2.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

10) ALIENATION SUITE A DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC LOTISSEMENT L'ESTRADOTE

L'enquête publique pour procéder à l'aliénation d'une superficie de 2a 60ca sur section AD en bordure de la parcelle AD 955 et de la rue des Iris, a reçu une réponse favorable. La Commune décide de céder pour le futur lotissement cette parcelle qui n'a pas d'utilité publique, mais qui permettra un meilleur aménagement du futur lotissement.

→ **ADOpte à l'unanimité**

11) TARIFS

Les tarifs droits de place du marché hebdomadaire du jeudi ont été revus à la baisse

DROITS DE PLACE : MARCHÉ HEBDOMADAIRE (LE JEUDI)	
* Commerçants non sédentaires :	
. Tarif au m ² (au-delà de 5m ²)	0,52 €
. Avec minimum de perception pour marché (moins de 5 m ²)	2,60 €
. Stationnement camion derrière étal jour de marché	1,00 €
. Branchement électrique CAMION par jour	2,50 €
. Branchement électrique BANC par jour	0,60 €
* Commerçants locaux (le jeudi) :	
. Tarif au m ² (au-delà de 5m ²)	0,52 €
. Avec minimum de perception (moins de 5m ²)	2,60 €
* Camion vente livraison (forfait payable d'avance)	125,00 €
* Tarif pour chrysanthèmes, huîtres...(forfait)	60,00 €

Pour assurer la restauration scolaire le Conseil Municipal doit fixer le prix des repas.

Dans l'immédiat il est décidé de maintenir les tarifs fixés par l'Association des Parents d'Elèves.

CANTINE MUNICIPALE –Prix par repas	
Tarif demi-pension (4 jours par semaine)	3.00€
Tarif « régulier » (1, 2 ou 3 jours par semaine)	3.25€
Tarif adulte	4.30€
Tarif personnel de service	3.40€
Tarif occasionnel enfant	4.00€
Tarif occasionnel adulte	4.50€

→ **ADOpte à l'unanimité**

12) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018

Dans le cadre de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018, la collectivité et le conseil d'école ont à se prononcer.

Le Conseil d'Ecole, réuni le lundi 29 janvier, s'est prononcé pour une semaine de 4 jours de classe avec les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour une semaine de quatre jours de classe mais des horaires avec une pause méridienne de 1h30 (9h/12h ; 13h30/16h30)

→ **ADOpte à la majorité (10 voix pour ; 8 voix contre ; 1 abstention)**

13) ALIENATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - M FOURNIER

Le Conseil Municipal accepte de diligenter une enquête publique afin de céder un chemin au lieu-dit Laveissière bordant les parcelles E252 à E259 à Monsieur Bertrand FOURNIER afin de régulariser des échanges de propriété qui avaient fait l'objet d'accords sans formalisation officielle.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

14) ENQUÊTE PUBLIQUE CESSION CHEMIN RURAL A MME MAYONOBÉ

Le Conseil Municipal accepte de diligenter une enquête publique afin de répondre favorablement à la demande de Madame Danièle MAYONOBÉ, qui sollicite le déclassement et l'aliénation d'un ancien chemin communal desservant le lieudit « La Bourgade » Cet ancien chemin n'est plus fréquenté et a été remplacé, dans les années 60, par un autre chemin.

→ **ADOPTE à l'unanimité (Jean-Marie Mayonobe n'a pas pris part au vote)**

15) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITE DE DECAZEVILLE

L'activité de la maternité de Decazeville est arrêtée de fait depuis octobre 2016 suite aux décisions prises par l'ARS Occitanie. Il est à craindre que la fermeture de la maternité conduise à la condamnation des urgences de l'hôpital de Decazeville.

Tant pour l'intérêt médical qu'économique, la commune de Maurs, qui fait partie du même bassin de vie que Decazeville décide :

- De soutenir l'association « Les amis du tous ensemble » en demandant à l'ARS Occitanie de revoir instamment sa décision de fermeture et de rouvrir la maternité de Decazeville mais aussi de développer le pôle de santé dont nous avons tous besoin et que constitue son centre hospitalier.
- Et de soutenir financièrement par le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ ladite association qui a engagé des frais de justice.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

16) CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018

- Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux (piscine et services techniques) pendant la saison estivale, il est décidé de créer les emplois saisonniers suivants :
- **Piscine Municipale** :
- Un Maître-Nageur Sauveteur du 1 juillet au 31 Août 2018 : 35 heures hebdomadaire
- Trois adjoints Techniques du 1 juillet au 31 août 2018 : pour les fonctions d'accueil et de surveillant de baignade au prorata de la durée hebdomadaire de travail effectué.
- **Services Techniques** :
- Deux Adjoints Technique du 01 juillet au 31 août 2018 : 35 heures hebdomadaires

→ **ADOPTE à l'unanimité**

16) POINTS COMMUNAUTAIRES

- Le dernier Conseil Communautaire a débattu principalement des demandes de subventions
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant : La construction d'un nouveau Gymnase à Maurs, la Maison de santé à St Mamet, les ateliers relais (Multi activités du Rouget et Méca theil à Lafeuillade-en-Vézie)
- FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) pour aménagement autour du lac Saint Etienne Cantales
- Le relais petite enfance de Maurs est ouvert les mardis après-midi et les jeudis matin. Des animations ont lieu les mardis matin et vendredis matin.

17) QUESTIONS DIVERSES

- EHPAD Roger Jalenques

La diminution des dotations de L'ARS aura pour répercussions une diminution des recettes et la suppression de 5 ou 6 postes entraînant une dégradation du service aux personnes âgées Le Conseil Municipal apporte un soutien au collectif de défense de l'établissement.

Le Maire de Maurs, Président du Conseil d'Administration a invité les responsables de l'ARS pour une visite de terrain dans l'établissement. Elle est prévue le 21 Février 2018 en présence des politiques.

- La Maison de la Châtaigne participe au traitement des châtaigniers malades des particuliers qui en auront fait la demande avant le 15 Février 2018.
- Le don du sang ne se fera plus sur une journée mais sur une demi-journée.
- Du nouveau parmi les agents de la mairie :
 - Monsieur le Maire annonce le départ de la collectivité de Madame Laporterie Directrice Générale des Services en saluant sa collaboration sans faille et d'une qualité exceptionnelle durant 2 ans. A son tour Anne Laporterie souligne le plaisir et l'intérêt qu'elle a trouvé dans l'exercice de sa fonction à la mairie de Maurs. Elle sera remplacée le 19 Mars 2018 par Madame Véronique Bastide qui quitte un poste à la CABA.
 - Dans la fonction de Placier Christian Rigal, qui a fait valoir ses droits à la retraite, sera remplacé par Frédéric Destruel et Cédric Mounal comme suppléant.
- Le séjour « seniors en vacances 2018 » aura lieu du 9 au 16 septembre 2018 à l'île de Ré (renseignements en mairie)
- L'installation du nouveau Conseil Jeune est programmée le Samedi 3 Février 2018
- Il est encore temps de voter pour élire le plus beau marché de France (date limite 22 février)
- Le CCAS et la commune sont favorables à l'accueil de réfugiés sur le territoire. Les bailleurs sociaux et privés ont été sollicités.